



**Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA)
FORMULAIRE 17
CLAUSES DE DISSOLUTION
(Articles 210 et 211)**

1 - Dénomination sociale

2 - Numéro de société

-

3 - Solvabilité de la société

Je confirme que la société n'est pas insolvable ni en faillite. (une société qui est en faillite ou est insolvable ne peut pas faire la demande d'un certificat de dissolution conformément aux dispositions de la LCSA).

4 - Fondement législatif pour dissoudre la société

JE CONFIRME QUE (ne cochez qu'une seule case)

- a) la société **n'a pas émis d'actions** et que tous les administrateurs ont approuvé la dissolution conformément au paragraphe 210(1) de la LCSA. (p. ex., une société qui n'a jamais émis d'actions)
- b) la société **n'a aucun bien et aucune dette** et que les actionnaires ont approuvé la dissolution conformément au paragraphe 210(2) de la LCSA. (p. ex., une société qui n'a jamais été en activité)
- c) la société **a effectué une répartition de tous ses biens et un règlement de toutes ses dettes** et que les actionnaires ont approuvé la dissolution conformément au paragraphe 210(3) de la LCSA. (p. ex., une société qui a été en activité, qui a réparti tous ses biens et qui a réglé toutes ses dettes)
- CHOISISSEZ L'ÉNONCÉ SUIVANT UNIQUEMENT SI CORPORATIONS CANADA
A DÉJÀ ÉMIS UN CERTIFICAT D'INTENTION DE DISSOLUTION.**
- d) la société **a constitué une provision pour honorer ses obligations, a réparti le reliquat de son actif** et que les actionnaires ont approuvé la dissolution conformément à l'article 211 de la LCSA.

5 - Garde des documents et livres (identifier la personne qui s'est vu confier la garde pour les six ans suivant la date de dissolution)

Prénom : _____ Nom de famille : _____

Profession ou titre : _____

Organisation ou firme : _____

Numéro et nom de rue: _____

Ville : _____ Province ou territoire : _____ Code postal : _____

6 - Déclaration

J'atteste que je suis un administrateur ou un dirigeant autorisé de la société.

Signature : _____

Nom en caractères d'imprimerie : _____ Numéro de téléphone : _____

Note : Faire une fausse déclaration constitue une infraction et son auteur, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, est passible d'une amende maximale de 5 000 \$ et d'un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines (paragraphe 250(1) de la LCSA).



Instructions FORMULAIRE 17 CLAUSES DE DISSOLUTION

Aucun frais ne s'applique à ce service.

Vous pouvez également utiliser notre Centre de dépôt en ligne (corporationscanada.ic.gc.ca) pour effectuer cette demande.

Vous fournissez des renseignements exigés par la LCSA. Il est à noter que la LCSA et la *Loi sur les renseignements personnels* permettent que de tels renseignements soient divulgués au public. Ils seront stockés dans la banque de renseignements personnels numéro IC/PPU-049.

Rubrique 4

Indiquer si la société fait une demande de dissolution en vertu de l'article 210 ou 211 de la LCSA. **Ne cochez qu'une seule case.**

- Le paragraphe 210(1) de la LCSA s'applique à une société qui n'a pas émis d'actions.
- Le paragraphe 210(2) de la LCSA s'applique à une société sans biens ni dettes.
- Le paragraphe 210(3) de la LCSA s'applique à une société qui a réglé ses dettes et réparti ses biens à la suite d'une résolution spéciale des actionnaires pour dissoudre la société.

Pour faire une demande en vertu de l'article 211 de la LCSA, la société doit avoir déposé auparavant un formulaire 19 - Déclaration d'intention de dissolution et avoir reçu un certificat d'intention de dissolution émis par Corporations Canada.

Rubrique 5

Indiquer le prénom, le nom de famille, la profession et l'adresse de la personne où seront conservés les documents et livres de la société dissoute pour une période de 6 ans suivant la dissolution de la société (article 225 de la LCSA). Si la personne ou les coordonnées de celle-ci changent au cours des six années suivant la date de la dissolution, Corporations Canada doit en être avisé par écrit.

Rubrique 6

Les clauses de dissolution doivent être signée par un administrateur ou un dirigeant autorisé de la société.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consulter le site Web de Corporations Canada (corporationscanada.ic.gc.ca) ou téléphonez sans frais (au Canada) le **1-866-333-5556** ou (de l'extérieur du Canada) le **(613) 941-9042**.

Envoyez les documents :

Par courriel : IC.corporationscanada.IC@canada.ca

Par la poste : Corporations Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5